



Bulletin d'information municipal

Juillet 2022

Vitrolles-en-Luberon



Mairie : 13 rue de la mairie - 84240 Vitrolles-en-Luberon

mairie@vitrolles-en-luberon.fr tél. 04 90 77 82 01 www.vitrolles-en-luberon.fr

*Mesdames, Messieurs,
Chers Concitoyens,*

Voici l'été, avec sa chaleur, son manque d'eau, et ses risques d'incendie exacerbés dans notre massif.

Nous devons adopter un comportement sage autant pour se protéger d'insolation, de déshydratation, et toujours du COVID qui bien que moins agressif n'en est pas moins contagieux.

Les gestes barrières sont toujours vivement conseillés, mais cependant laissés à l'appréciation de chacun, sauf pour des endroits précis, milieux médicaux ou rassemblements en milieux clos, et denses.

La vaccination et ses rappels aussi sont également conseillés à partir d'un certain âge.

Vous avez dû remarquer que le cheminement qui s'étend du parking du cimetière jusqu'à la mairie est enfin terminé, les vasques sont en place débordantes de plantes et de fleurs ; j'en profite pour remercier les Vitrollaines et les Vitrollains qui ont accepté la transformation d'un espace occupé par les véhicules en espace piéton et fleuri. Je tiens à remercier également notre adjoint aux travaux Nicolas SIMON-CHOPARD, Mathias DAVID conseiller municipal et notre agent technique Christian CHINI qui se sont attelés à cette tâche.

J'ai eu beaucoup de retours très positifs, et disons-le, ça encourage !

Nous venons de vivre une importante période électorale avec la présidentielle et les législatives. Cela nous a permis de nous rencontrer au bureau de vote.

Comme d'habitude VITROLLES EN LUBERON se situe toujours dans la fourchette haute du taux de participation, et j'en remercie les électeurs.

Le nouveau député élu de notre circonscription est le maire de LA TOUR D'AIGUES, Monsieur Jean-François LOVISOLO.

Par ailleurs, vous avez pu constater que notre gîte est opérationnel, il propose également de la restauration et fait office de débit de boissons.

De très bons retours me parviennent ; les marcheurs, les cyclistes, les touristes et les habitants du village l'investissent sans mesure.

Je tiens à remercier Laetitia, et l'encourage à continuer ainsi.

Je reste sur une note positive, continuons et persévérons, pour que notre BIEN VIVRE à VITROLLES EN LUBERON perdure.

Passez un bel été.

*Le Maire
Alain de VILLEBONNE*





Notre secrétaire de mairie Elsa FERETTI vous accueille en mairie les lundis et jeudis matin de 9H30 à 12H30
Sur RDV: le jeudi de 14H à 16H
tél : 04 90 77 82 01
courriel : mairie@vitrolles-en-luberon.fr
Site internet : www.vitrolles-en-luberon.fr

Le nouveau cheminement, enfin libéré des véhicules, et fleuri avec goût par notre agent technique Christian CHINI, est maintenant praticable par les piétons !

Le projet de réhabilitation et d'extension de l'ancienne école avance, voir plus loin la page dédiée.

Un ambitieux projet est en cours d'études, désigné sous le nom « d'extension villageoise », qui permettrait une mise à niveau de la défense incendie sous le Castellas, avec un accès pompiers, l'aménagement de places de parking et la construction de logements le long de la rue du Castellas.

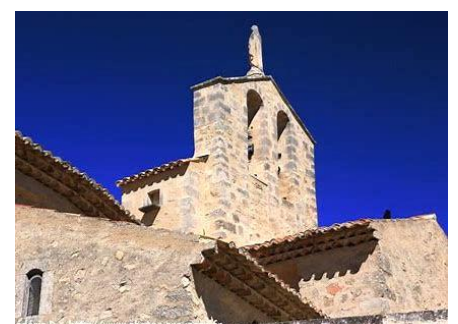
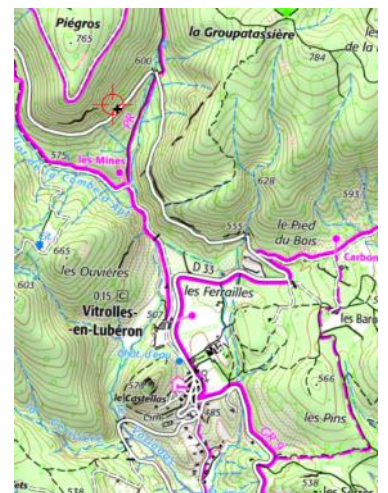
Un accord sur une nouvelle implantation pour l'antenne de téléphonie mobile de Bouygues Télécom réduit au minimum la nuisance visuelle tout en répondant au cahier des charges de couverture 4G imposé.



Nous nous réjouissons du renouveau de l'équipe du comité des fêtes, qui augure bien, après ces longues années creuses, d'une nouvelle convivialité vitrollaine.

Le gîte-buvette tient là aussi toutes ses promesses en impulsant une vie nouvelle au centre du village, et devient, en plus d'un lieu d'animation pour les plus petits, un point d'étape et de repos incontournable pour nos visiteurs.

Les cloches de l'église St Etienne rythment aussi le temps vitrollain et méritent toute notre attention : des réparations importantes sont prévues sur le moteur actionnant la grosse cloche et le système d'horloge, affecté par la foudre..





Depuis le 1er juillet 2022, les dépôts en mairie de demandes d'**urbanisme** et d'**état civil** se font uniquement sur rdv.

Une permanence de C. PINEL, **architecte-conseil** de la mairie, est programmée le mercredi 12 octobre, de 14h à 16h30 en mairie.



les informations concernant la commune et ses habitants sont publiées sur le site internet de la mairie
www.vitrolles-en-luberon.fr

et aussi diffusées
sur l'application
InfoFlash



Vous pouvez également
retrouver sur le net notre gîte
Le vieux presbytère

Le Château du Grand Pré
et son maintenant traditionnel
et très apprécié apéritif de l'amitié



Moins « fun » mais parfois
bien utile pour décoder l'administration,
www.service-public.fr

Enfin, notre communauté de communes,
qui regroupe les services des délégations des
16 communes de notre territoire, **www.Cotelub.fr**



Toutes nos félicitations à notre nouveau député
Jean-François LOVISOLO



AVIS DE DECES

M. Royannez, né le 24 mai 1940 à Marseille
est décédé le 17 mai 2022 au Puy Sainte Reparade.
Il était domicilié à Vitrolles-en-Luberon.



COLLECTE DES MONSTRES

Uniquement sur RDV
à Vitrolles en Luberon
les lundis

Inscription obligatoire

COTELUB : 04 90 07 48 12
9h-12h et 14h-17h

COTELUB compte sur votre civisme
pour respecter les consignes et le travail difficile des agents qui restent à
votre service dans la mission de propreté. www.cotelub.fr



18 (Pompiers)

15 (Samu)

114 (Personnes sourdes et malentendantes)

04 42 51 07 30 Pôle Méd Peyrolles 7/7 de 9h à 22h
route du plan - Centre Cial Les Rivaux - 13860 Peyrolles en Provence



ANIMAUX ERRANTS :

Vous pouvez les adopter,
ou contacter la SPA
au 0891 150 410 ou 04 42 90 57 50
qui pourra donner ses instructions.
courriel : aixenprovence@la-spa.fr



Pendant les fortes chaleurs, protégez-vous :



EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15



RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU



Évitez l'alcool



Mouillez-vous le
corps



Mangez en quantité
suffisante



Donnez et prenez
des nouvelles de
vos proches



Fermez les volets et
fenêtres le jour,
aérez la nuit



Préférez des activités
sans efforts

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr



BELLE JOURNÉE
NON ?



ÇA DÉPEND DE QUEL
POINT DE VUE ON SE PLACE

CE QUI EST AÉCANT
C'EST LEUR CÔTÉ
CRISPE

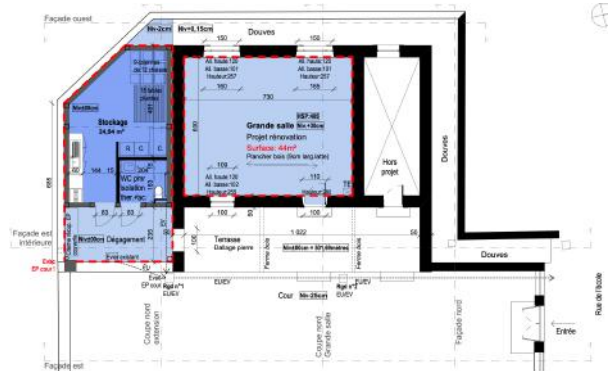
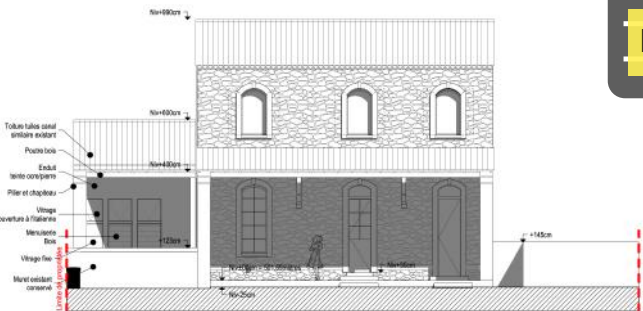
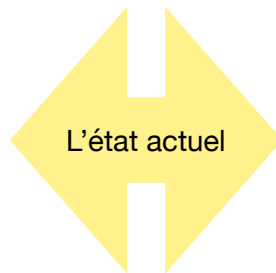


Projets / Travaux / École

Le projet de rénovation de la salle de l'ancienne école et son corollaire la construction d'une extension pour le stockage avance : les plans proposés par Maxime Derancy du cabinet d'architecture gramboisien ont été approuvés et les études préliminaires terminées.

Le stockage sera déporté sur le coté dans une extension couverte comprenant également un plan de travail/cuisine et des toilettes aux normes PMR.

La salle de classe, libérée de sa fonction actuelle de stockage, pourra enfin être utilisée comme salle de réunion, d'activités, de lieu d'exposition, ...



LE COIN DES CINÉPHILES

Une Salle Yves ROBERT à Vitrolles-en-Luberon ?

Dédier la salle de l'école aux arts et à la culture et rendre hommage à l'immense artiste et réalisateur Yves Robert qui a posé ses projecteurs dans cette salle, quel meilleur hommage ?

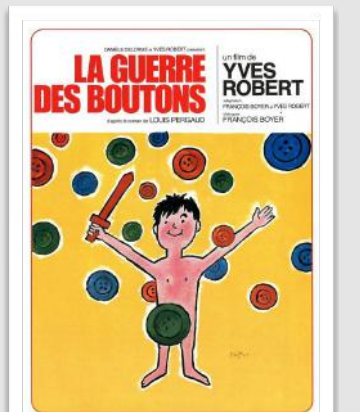
L'oeuvre populaire de l'inoubliable comédien, scénariste et réalisateur Yves ROBERT est caractérisée par son humour, sa joie de vivre, son sens de l'amitié, son insouciance des conventions sociales et sa profonde humanité.

Grand découvreur de talents, il contribue à faire reconnaître les talents de Louis de Funès, Pierre Richard, Anny Duperey ou des Monty Python.

Georges Brassens compose pour lui « *les copains d'abord* ».

Jardinier passionné et émérite, Yves gardera toute sa vie un amour profond pour la nature et la vie rurale.

Il reçoit au nom de ses équipes le César mais n'accepte personnellement pour seule médaille que celle de Chevalier du Mérite Agricole.



La Gestion de nos déchets verts : un casse-tête ?



Le principe de base est que tout brûlage est interdit sans autorisation ou obligations légales.

Arrêté Préfectoral du 30 janvier 2013
modifié par l'Arrêté du 7 février 2018 :

Seuls sont autorisés, sans déclaration préalable, à employer le feu :

- les exploitants agricoles sur les parcelles directement liées à l'exploitation parcelles affichées sur le relevé parcellaire pour les cotisations agricoles ou parcelles dont la surface en production est supérieure à 0,5 hectare d'un seul tenant
- la gestion forestière
- la lutte contre la prophylaxie
- les propriétaires des biens, et les occupants de leur chef, ayant obligation de débroussaillage au titre du code forestier

Des dérogations, dûment motivées par la nécessité d'entreprendre ou de poursuivre des travaux, peuvent être accordées par le Préfet, après avis du Directeur Départemental des Territoires et du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

(Demandes à souscrire en Préfecture)

Dérogations notamment aux propriétaires d'oliveraies ou de chênes truffiers, même s'ils ne sont pas agriculteurs déclarés.

La façon de brûler comporte un certain nombre de critères que doivent respecter les ayants-droit :

- Périodes autorisées du 16 octobre au dernier jour de février et du 16 avril au 31 mai, sauf en cas d'un épisode de pollution atmosphérique ou par vent fort (Vent fort : vitesse supérieure à 40 km/heure : grosses branches ou troncs des jeunes arbres agités)
- Débroussailler la zone de brûlage sur une largeur de 5 m, au moins, autour du foyer
- Ne pas procéder à l'allumage avant 8 h du matin
- Assurer la surveillance constante par des personnes capables d'en assurer l'extinction et ne pas quitter la zone avant l'extinction complète des foyers,
- Procéder à l'extinction totale des foyers avant 16 h 30

Mais pour gérer nos déchets verts plusieurs autres solutions existent :

- Le compostage (infos : www.parcduluberon.fr / ressources / les déchets / AGIR)
- La déchèterie (infos : www.cotelub.fr)
- La mise à disposition de containers de récupération (infos : www.cotelub.fr / Déchets verts - Mairie)
- Le broyage (une petite idée : partager un broyeur commun entre voisins ?)

Obligation de débroussaillage

L'obligation de débroussaillage, et de maintien en état débroussaillé, s'applique aux propriétaires de terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêts.



Cette opération doit être réalisée autour de toute construction sur une profondeur de 50 mètres.

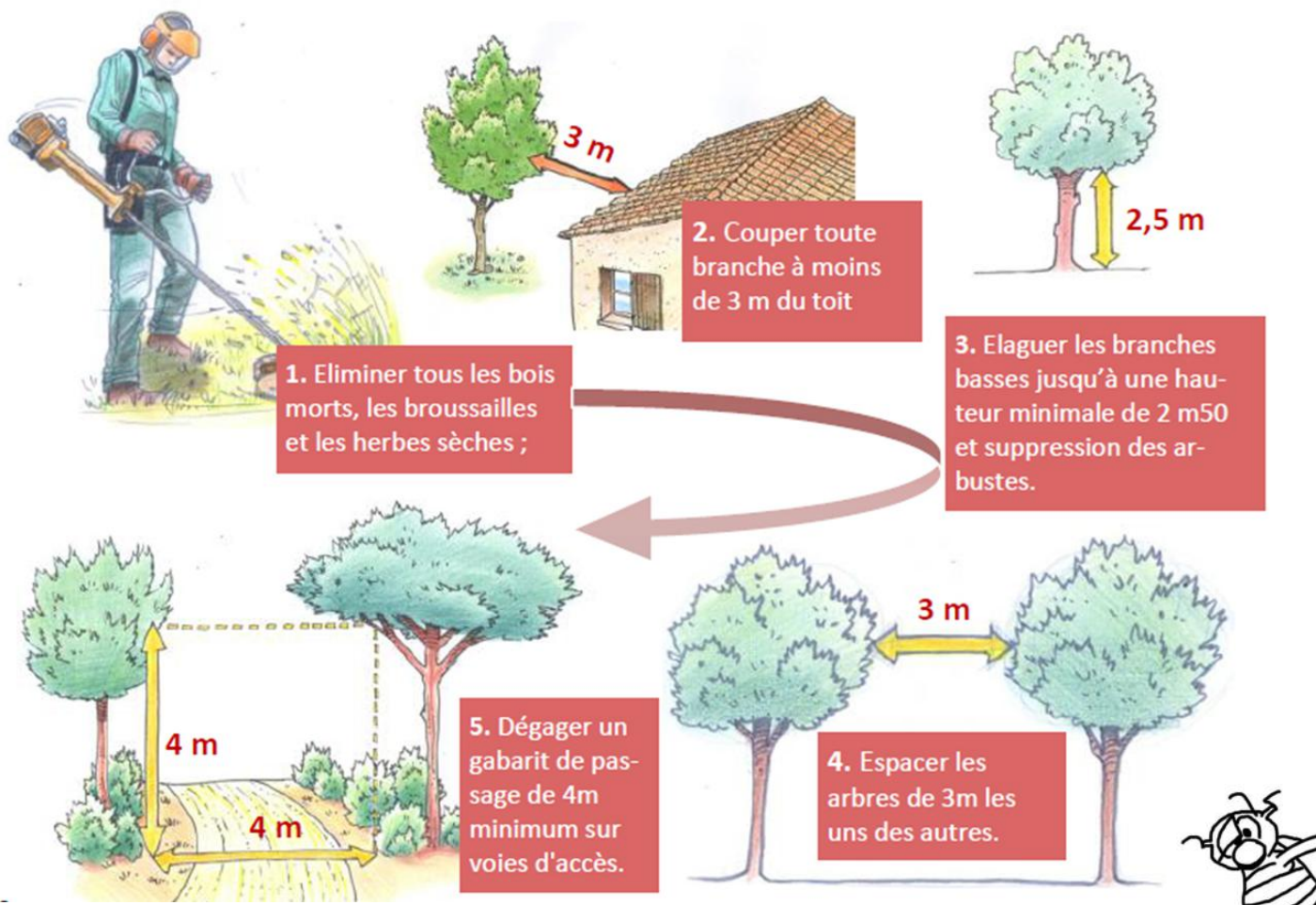
Le long des voies d'accès à votre terrain (route, sentier, chemin privé), cette opération doit être réalisée autour de votre habitation sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre de la voie.

Si un terrain voisin se trouve dans votre périmètre de débroussaillage, vous devez demander au propriétaire par lettre recommandée avec accusé de réception le droit de pénétrer sur son terrain.

S'il vous refuse l'accès à sa propriété, les opérations de débroussaillage sont à sa charge. Il vous faut en informer la mairie.

Des sanctions sont applicables en cas de non respect des obligations légales.

Comment débroussailler ?





ZONE ROUGE



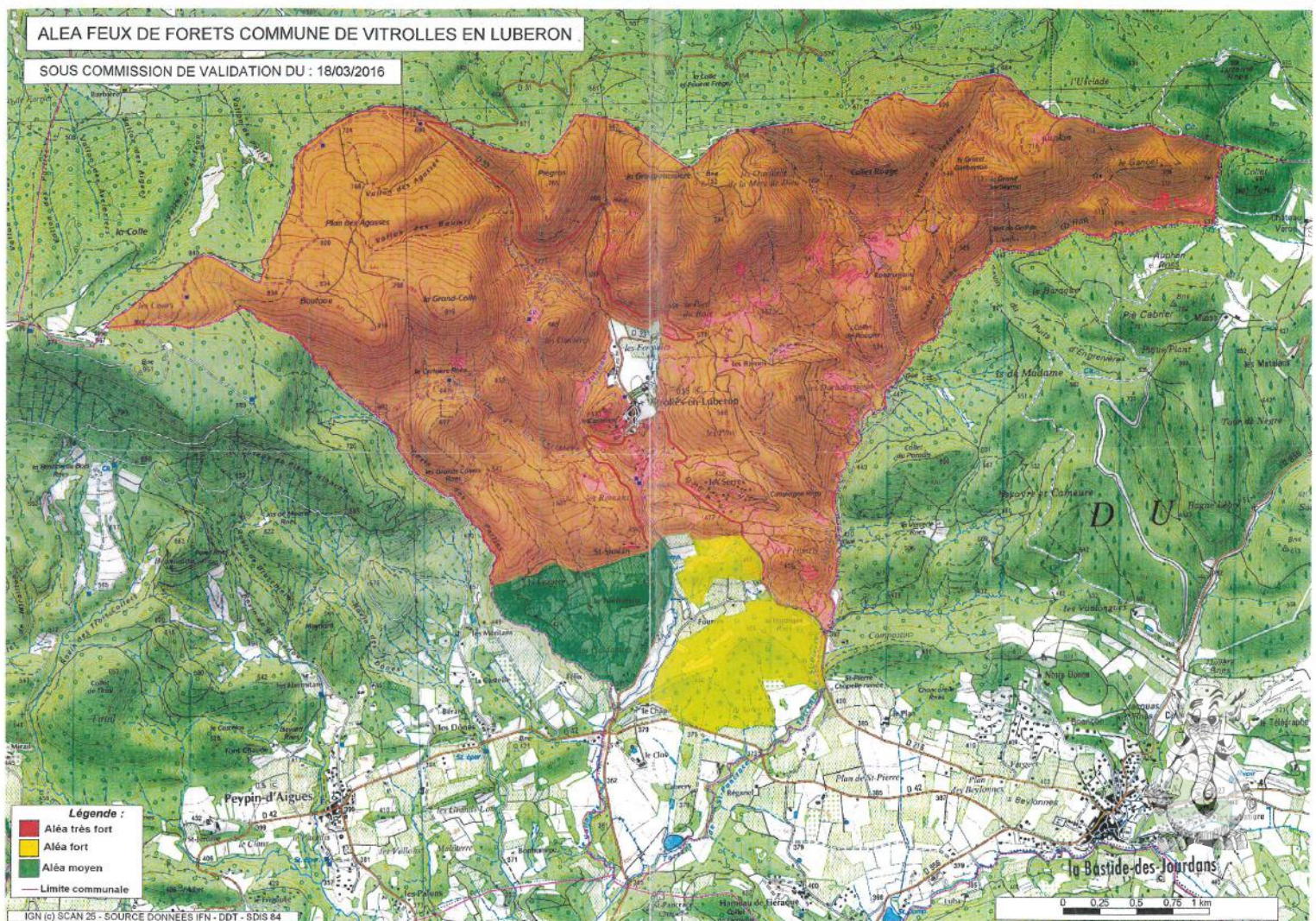
Il n'a échappé à personne que nous vivons des temps chauds et secs, et que nous sommes à Vitrolles-en-Luberon à peu près entourés de bois.

Les recommandations en matière de débroussaillage s'imposent donc à nous de manière particulièrement rigoureuse, en prévention du risque incendie qui est classé comme « très fort » sur la majorité du territoire de la commune (zone rouge). Cet état de fait entraîne d'une part des obligations, et obère d'autre part toute possibilité de nouvelle construction ou d'extension dans la zone rouge.

Le conseil municipal, conscient de cela, réfléchit aux moyens de mieux protéger le village et plus généralement les habitations vitrollaines ; Un projet de contrôle strict du respect des obligations de débroussaillage, suivi le cas échéant d'une mise en demeure et de verbalisation, est à l'étude actuellement.

Mais cela ne suffit pas : un problème déjà ancien de défense contre l'incendie pour les maisons situées au bas du Castellans pourrait trouver sa solution grâce à une « extension villageoise », présentée lors du dernier conseil municipal.

Ce projet, en phase d'étude de faisabilité, permettrait un accès pompiers par le haut de la rue du Castellans, ainsi que l'implantation à proximité d'une nouvelle borne incendie en conformité avec les normes actuelles.





4
La RD33 est longée par un talus variant entre 2 et 6 mètres de hauteur et quelques places de stationnement



7
Le bâti sur la rue du Castellat
Les logements le long de la rue sont des maisons et cabanon de plain pied, avec 1 ou 2 étages



3
La rue du Castellat
La rue du Castellat est actuellement une impasse piétonne partiellement empiétée par les riverains.
L'impasse est longée par un mur de soutènement d'1,5 mètre de haut



5
Le chemin d'accès à la parcelle
Le chemin d'accès est plutôt étroit (moins de 5mètres) ne laissant pas passer deux véhicules et est assez pentu



2
Le terrain
La parcelle est divisée par un talus végétalisé



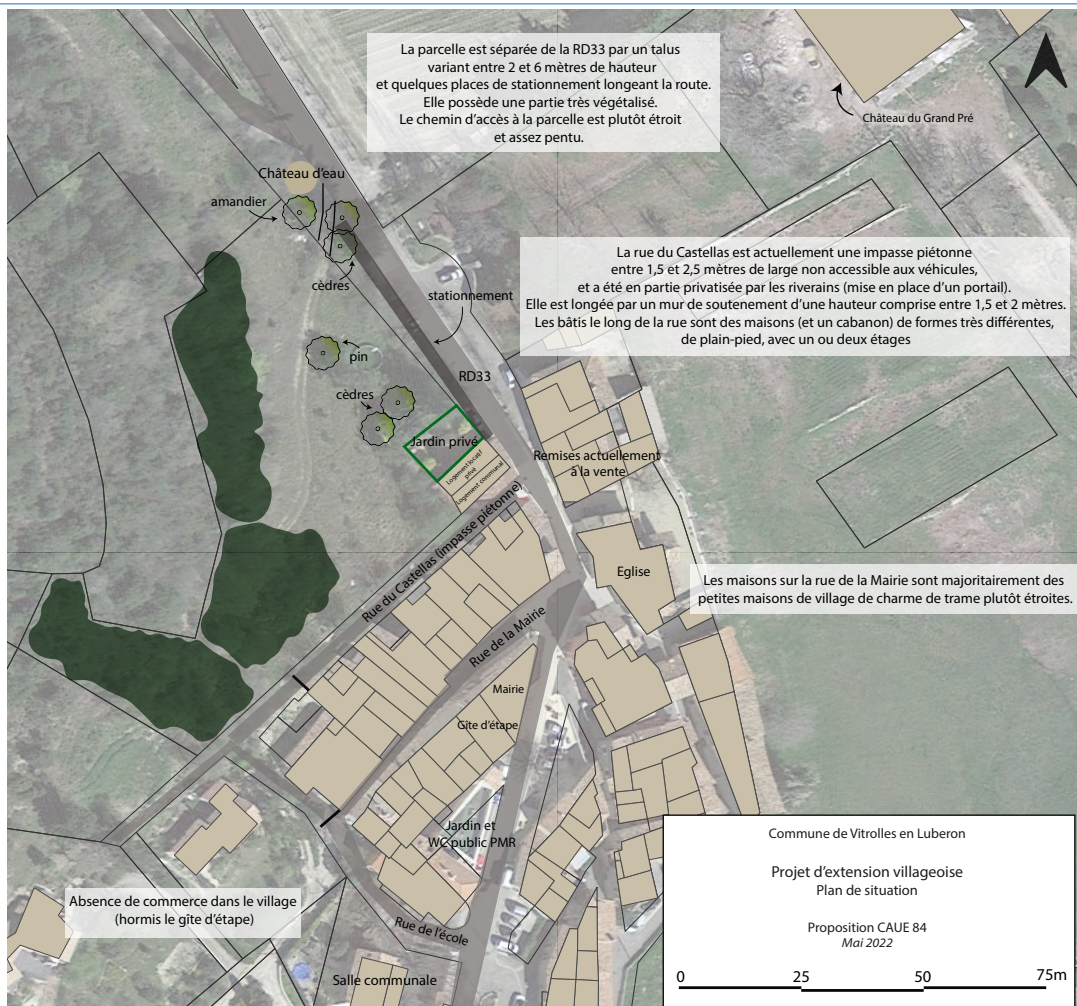
6
Les maisons sur la rue de la Mairie
Les maisons sur la rue sont pour la plupart des petites maisons de village de trame étroites



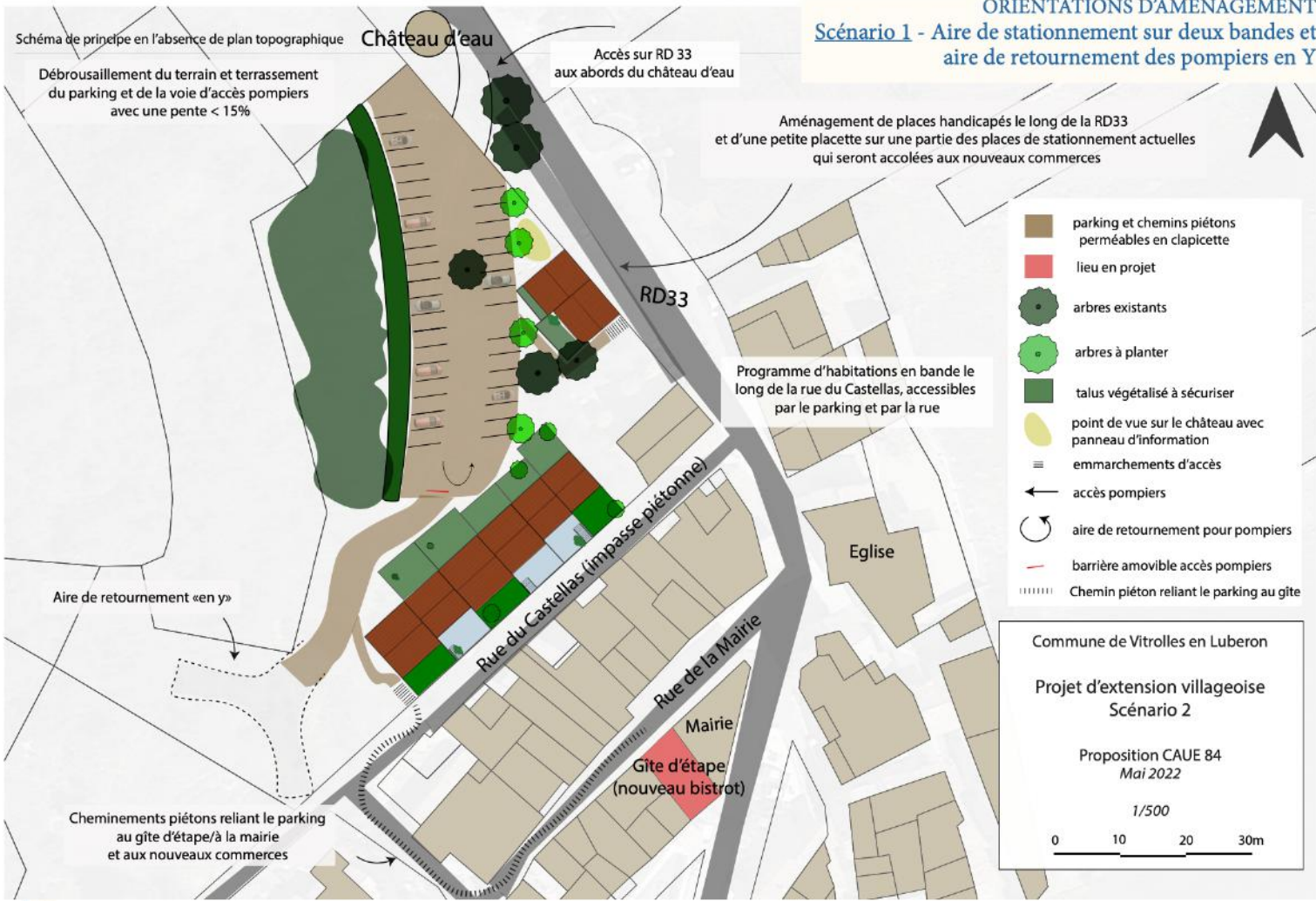
1
Le château du Grand pré



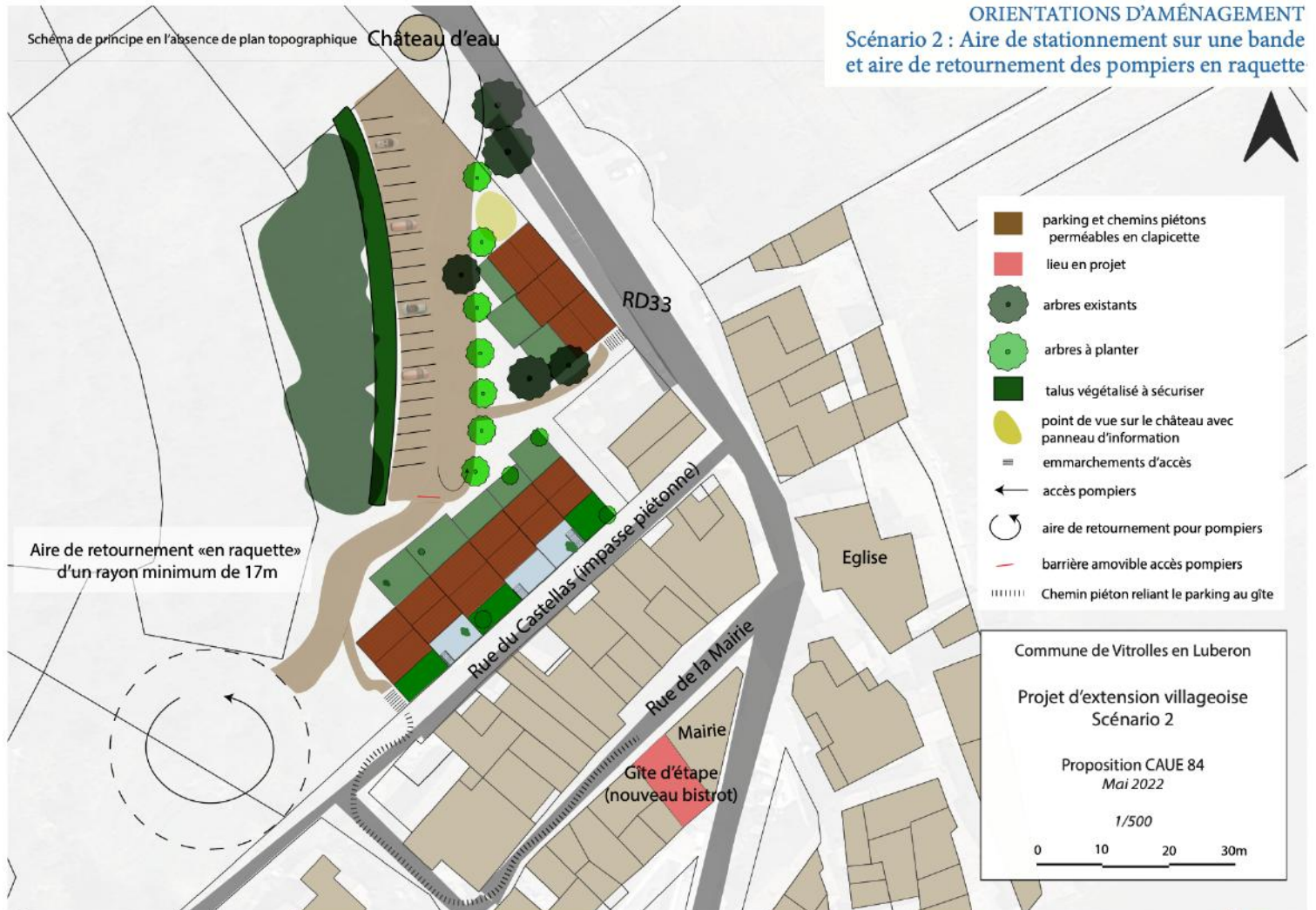
Projet d'extension villageoise

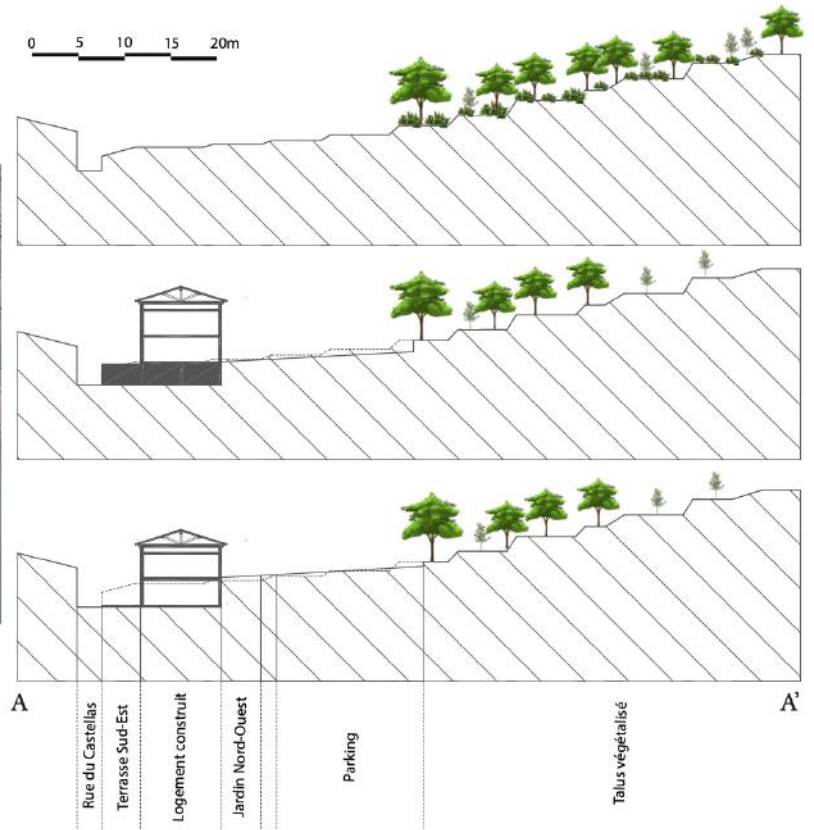


Scénario 1 - Aire de stationnement sur deux bandes et aire de retournement des pompiers en Y

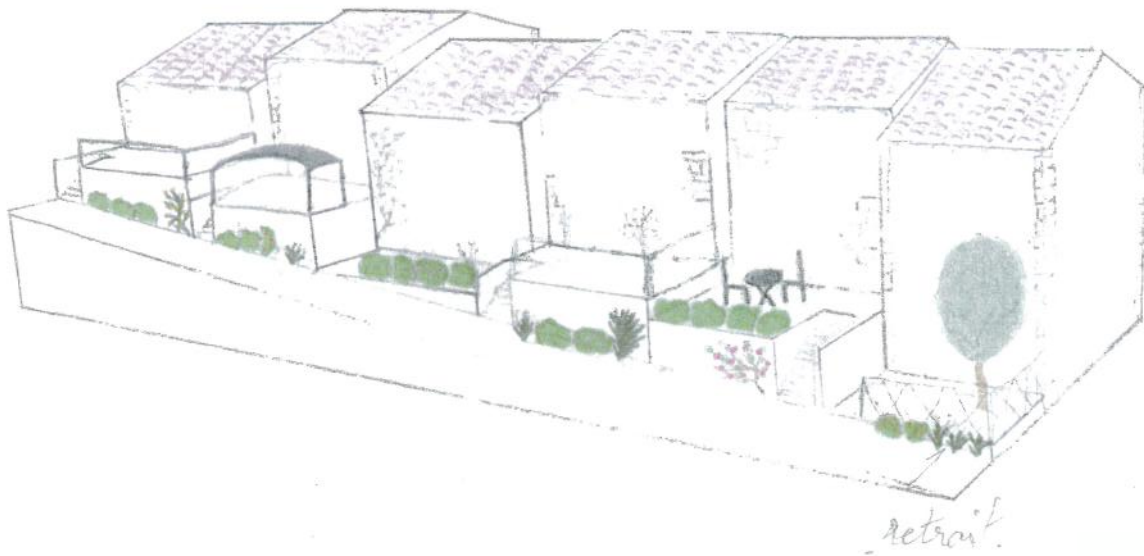


Scénario 2 : Aire de stationnement sur une bande et aire de retournement des pompiers en raquette





Projet d'extension villageoise





le coin des sportifs

LE VTT C'EST BON POUR LA SANTÉ... ET POUR LE MORAL !

Découvrir les plus beaux points de vue de notre région en toute liberté, sentir les parfums de la colline, partager en famille ou avec des amis des moments uniques sont quelques un des atouts du vélo.



Les vélos électriques permettent un soutien appréciable dans nos régions montagneuses à tous ceux qui souhaitent améliorer leur santé à tous les âges de la vie et reprendre une meilleure autonomie.

Comme la marche soutenue, le vélo, sans y penser, vous permet d'augmenter votre force musculaire, d'améliorer votre circulation sanguine (le pédalage favorise le retour veineux), votre souplesse, votre équilibre et votre coordination. Vous vous forgez une plus grande résistance à la fatigue et obtenez une meilleure qualité du sommeil.

Cerise sur le gâteau, vous disposez d'un bel outil d'aide à la maîtrise de votre poids et de lutte contre le stress et la déprime.

Enfin, trouver sa place en respectant le code de la route, c'est possible :

Ne roulez pas trop près de l'accotement, pour éviter les ornières ou gravillons.

Dans les virages, serrez au maximum à droite car les voitures ne vous voient qu'au dernier moment.

Soyez particulièrement prudent lors du passage d'un camion : l'appel d'air risque de vous déséquilibrer.

Si vous roulez en groupe, roulez à deux de front ou en file indienne. La nuit, en cas de dépassement par un véhicule ou lorsque les circonstances l'exigent (chaussée étroite, etc.), placez-vous systématiquement en file indienne.

Si votre groupe compte plus de dix personnes, scindez-le.

Traversez le village à 20 km/heure maximum !



Site à visiter : www.cheminsdesparcs.fr



10 BIENFAITS DU VÉLO SUR LA SANTÉ

Le vélo est bon pour la santé, mais savez-vous à quel point ?
Voici 10 raisons de rouler pour rester en forme.

UN CERVEAU PLUS PERFORMANT

Mémoire, concentration...
Les amateurs de vélo ont des cerveaux mieux oxygénés et qui fonctionnent de manière plus optimale.

BON POUR LA SANTÉ MENTALE

Le vélo, comme d'autres sports, déclenche la sécrétion d'endorphines, ce qui réduit le stress, l'anxiété et même les risques de faire une dépression.

MOINS DE DIABETE

30 minutes de vélo par jour réduit de 40 % le risque de développer un diabète de type 2, selon une étude finlandaise.

UN MEILLEUR SYSTÈME CARDIOVASCULAIRE

Faire du vélo permet de garder un poids santé, de stimuler le muscle cardiaque, d'abaisser le rythme du cœur au repos ainsi que le niveau de cholestérol et la pression artérielle.

UNE PLUS GRANDE VITALITÉ SEXUELLE

Moins cher que le Viagra, le vélo permet une meilleure vascularisation dans toutes les parties de l'anatomie, y compris les plus intimes.

AMÉLIORE L'ÉQUILIBRE

La pratique du vélo améliore la coordination, l'équilibre et la force musculaire, ce qui réduit les risques de chutes, notamment chez les personnes âgées.

ET AUSSI...



MOINS DE RISQUES DE DÉVELOPPER UN CANCER

L'accélération de la respiration et du rythme cardiaque provoquée par le vélo stimule la contraction des muscles intestinaux, ce qui réduit le risque de cancer du côlon.



PLUS D'ÉNERGIE

Une étude menée par un professeur en kinésiologie de l'Université de Georgie a établi que le vélo augmente de 20 % le niveau d'énergie et réduit la fatigue de 65 %.



UN MEILLEUR SOMMEIL

Le temps passé dehors à faire du vélo expose à plus de lumière naturelle et aide donc à resynchroniser le rythme circadien. L'effet anti-stress du vélo a également un effet positif sur le sommeil.



UN BON SYSTÈME IMMUNITAIRE

L'activité physique modérée rend le système immunitaire plus actif et donc plus efficace pour lutter contre les infections.



Le Coin des réchauffés

CONSÉQUENCES DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Protéger notre planète n'est plus un discours marginal...

Les scientifiques désignent unanimement l'activité humaine comme cause principale du réchauffement climatique actuel. Ils parlent même d'une nouvelle ère géologique caractérisée par l'empreinte humaine : l'anthropocène.

A terme, le réchauffement climatique pourrait entraîner une hausse du niveau des océans et provoquer un tarissement irréversible des ressources. Couplé à une forte hausse démographique de la population mondiale, ces dynamiques structurelles peuvent nous conduire à une grave crise d'ordre systémique.

Face à l'augmentation des catastrophes naturelles et à l'urgence humanitaire qui en découle, nos enfants et adolescents, engagés dans de nombreuses actions, font appel aux gouvernements des pays riches pour se mobiliser et agir rapidement en faveur d'une production 100% énergies renouvelables.

Ils font valoir que des solutions existent pour contenir la hausse des températures, sortir des énergies fossiles, développer les énergies renouvelables, se défaire des lobbies climato-sceptiques et changer de modèle. Et si nous les entendions déjà dans nos gestes simples ?

COMMENT PEUX-TU PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ?

L'avenir de notre planète t'inquiète ? Il y a plusieurs choses que tu peux faire pour la protéger. En voici quelques-unes qui t'aideront à moins polluer. Je suis certaine que tu peux en trouver beaucoup d'autres. C'est ensemble qu'on va changer les choses !

Au lieu d'acheter des jouets neufs, essaie de les trouver usagés ou d'en changer avec tes amis.



Quand c'est possible, utilise le vélo ou les transports en commun au lieu de demander à tes parents de te reconduire en voiture.



Éteins les lumières et les appareils électriques quand tu ne les utilises pas.



L'hiver, au lieu de monter le chauffage, porte des vêtements plus chauds.



Les élevages d'animaux polluent énormément. En famille, essayez de manger moins de viande et plus de produits végétaux.



Prends des douches moins longues pour économiser l'eau chaude.



Évite d'acheter des produits trop emballés ou des produits jetables. Le plastique est très polluant !



Parle de tes inquiétudes aux adultes que tu connais. Tu peux aussi écrire au gouvernement de ta région pour lui demander d'écouter les jeunes.



Les jeunes organisent de plus en plus de manifestations pour se faire entendre des gouvernements. Essaie de te joindre à eux quand tu peux !



Les jeunes ont beaucoup de bonnes idées et d'énergie. Vous pouvez inspirer les adultes et faire changer les choses. N'abandonnez pas !



Les Amis des Livres

Mais qu'est-ce que c'est que ces réunions, débats et rencontres autour des livres, d'un livre, ces amis des livres, un club de lecture ?

Bon, alors, maintenant ça s'appelle

« Et si on lisait ? »

Tout le monde peut venir, participer, écouter, lire ou ne pas lire,

L'idée étant d'échanger après avoir lu un livre (le même !) qui est proposé en amont (suffisamment pour que ceux qui le veulent aient le temps de le lire !) et à tour de rôle par les participants, le choix du titre étant entièrement libre.

Un livre à la fois !

Il s'en suit des débats généralement animés autour de ce livre (et d'un apéro !)

Les dates et titres sont comme d'habitude affichés et communiqués en temps utiles sur Info-Flash et sur le site internet www.vitrolles-en-luberon.fr

Les prochaines rencontres prévues :



Mardi 27 septembre :

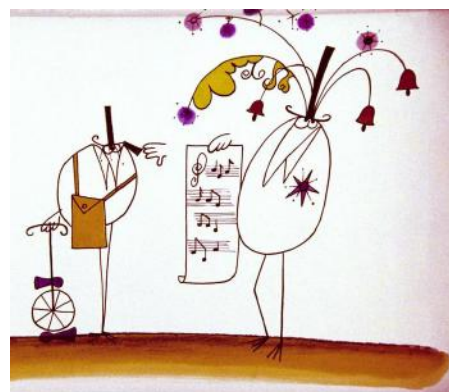
La vie matérielle de Marguerite DURAS,
présenté par Jean-Christophe.



Lundi 28 novembre :

Total Kheops de Jean-Claude IZZO,
présenté par Caroline.

Contact : Laurence - 06 18 65 71 75





AIDES GOUVERNEMENTALES



Vivre bien au chaud dans sa maison, protégé des intempéries, est un droit dont chacun doit pouvoir bénéficier. Prendre soin les uns des autres est aussi un devoir citoyen. Aussi l'état soutient les propriétaires-bailleurs à effectuer tous les travaux permettant de réaliser protection et sécurité de leurs locataires, et tous les ménages, propriétaires ou locataires peuvent bénéficier de primes à l'économie d'énergie.

Vous pouvez trouver en mairie tous les documents qui vous permettront de connaître les conditions d'éligibilité des différentes aides gouvernementales.

Qu'est-ce que la prime « coup de pouce chauffage et/ou isolation » ?

La prime coup de pouce chauffage et/ou isolation se décline en deux aides :

- la prime Coup de pouce chauffage
- la prime Coup de pouce isolation.

Elles permettent de payer des dépenses pour le remplacement de son chauffage ou d'isolation dans son logement.

Quels sont les travaux concernés ?

L'aide peut servir à financer les travaux suivants :

- installation d'une chaudière biomasse performante
- installation d'une pompe à chaleur air/eau ou eau/eau ou hybride
- installation d'un système solaire combiné
- raccordement à un réseau de chaleur alimenté par des énergies renouvelables (ENR&R)
- installation d'une chaudière au gaz à très haute performance énergétique
- installation d'un appareil de chauffage au bois très performant.
- isolation des combles et toitures
- isolation des planchers bas.
-

À savoir :

La prime est cumulable sous certaines conditions avec [MaPrimeRénov'](#) et [l'éco-prêt à taux zéro \(éco-PTZ\)](#).

Qui peut bénéficier de la prime « Coup de pouce chauffage et/ou isolation » ?

Tous les ménages peuvent en bénéficier, que vous soyez propriétaire ou locataire, de votre logement. Dans ce dernier cas vous devez tout de même recevoir l'accord du propriétaire.

L'aide est disponible aussi bien pour les résidences principales que secondaires. L'aide est sans conditions de ressources. Toutefois, les montants de prime sont calculés en fonction du niveau de ressources du foyer afin d'apporter une aide plus importante aux ménages les plus modestes.



Constitution du nouveau Comité des Fêtes de Vitrolles-en-Luberon

Lors de l'Assemblée Générale extra ordinaire du 18 juin 2022, le Comité des Fêtes de Vitrolles-en-Luberon s'est doté d'un nouveau Conseil d'Administration approuvé par les villageois présents.

La liste des membres avec leur fonction est disponible en Mairie et une page facebook avec adresse mail sera prochainement ouverte.

Durant notre mandat, nous aurons à cœur de rassembler les jeunes et nouveaux arrivants sur notre commune, autour de nos anciens en respectant les traditions déjà existantes tout en en créant de nouvelles (on l'espère !). Notre souhait est que Vitrolles redevienne un village attrayant, proposant des animations festives et conviviales sans pour autant en dénaturer l'âme tranquille.

Au programme des ces prochains mois : Repas tiré du sac, Concours de pétanque, Grillades, Ateliers, Déenbulations, Décoration de sapin, Loto, Aioli, Repas des anciens, Repas des hommes,...

Nous comptons sur chacun de vous pour nous aider à rétablir le lien social mis à mal par la pandémie, grâce à votre participation à nos actions et tous les conseils que vous nous donnerez pour améliorer les suivantes !

Merci pour votre confiance

Le Cigalon

fait toujours
son cinéma
à Vitrolles-en-Luberon



Mercredi 27 juillet :

Raoul Taburin a un secret / Pierre Godeau

Vendredi 19 août :

La belle endormie / Frédéric Mitterand

Mercredi 28 septembre :

Vous ne désirez que moi / Claire Simon

Le marché de La Bonde est
ouvert de 19h à 22h

tous les **vendredis**
jusqu'en septembre.

Les commerçants, artisans
et producteurs sont heureux
de vous faire découvrir leurs
produits et leur créations...

MARCHÉ NOCTURNE À LA BONDE



Le Château du Grand Pré, vers 1905 - Vitrolles-en-Luberon

Conception-réalisation JCS / Mitenlub TEAM